



Procès-Verbal

Commission Régionale Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (04.73.93.93.40)

Réunion du 17 septembre 2018

Président : D. DRESCOT.

Présents : JL. HAUSSLER (GEF), R. AYMARD (U2C2F), P. MICHALLET, A. MORNAND (Membres du Conseil de ligue).

Excusés : C. ROMOND (UNECATEF), D. RAYMOND (Membre du Conseil de Ligue), R. SEUX (DTR), P. BERTHAUD (CTR Formation).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

SECTION STATUT

Les décisions ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Approbation du PV du 7 septembre 2018

La commission constate la non-publication, à ce jour, du procès-verbal de la CRSEEF du 7 septembre.

2 / Correspondances diverses :

- Courrier à la Commission Fédérale des Educateurs et Entraîneurs de Football suite à la demande de ladite commission du 14 décembre 2017.
- District de l'Isère : réception de la mise à jour de la liste des éducateurs exemptés de formation continue.
- C.F.E.E.F. : courrier reçu concernant M. TROLLIET.

- Demande d'équivalence de M. MALATIER John : lue et notée : dossier incomplet.
- Courriers CFSEEF :
 - o Demandes de dérogations accordées N3 :
AC. S. MOULINS FOOTBALL.
AIN SUD FOOT.
F.C. CHAMALIERES.
 - o Encadrement N3 concernant le F.C. Vaulx en Velin.
- L'ETRAT LA TOUR SP. (R3 Poule D) : reçu et pris connaissance.
- U.S. LA FOUILLOUSE (R3 Poule E) : Absence journée du 9 septembre.
- VALLEE DE L'AUTHRE (R2 Poule B) : Absence journée du 9 septembre.

3 / Obligations d'encadrement :

Nous vous rappelons les obligations d'encadrement pour la saison 2018-2019 :

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme	Divers
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 Féminines	CFF 3	
R2 Féminines	CFF 3	
Futsal R1 et R2		

A) Désignation des éducateurs :

ATTENTION : nous vous rappelons que l'ensemble des clubs concernés par les championnats ci-dessous doivent impérativement désigner l'éducateur responsable de l'équipe en précisant l'équipe entraînée sur le bordereau de demande de licence au plus tard :

Le premier jour de la prise de fonction pour les éducateurs R1, R2.

La veille du premier match officiel (championnat ou coupe) pour les autres.

Les clubs listés ci-dessous sont en règle avec la désignation des éducateurs et avec l'obligation d'encadrement des clubs conformément à l'article 12 du Statut Fédéral des Educateurs et des Entraîneurs de Football et au Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football de la LAuRAFoot.

R1 Ouest poule A

U.S. Blavozy : Matthieu BOYER
F.C.2 A Cantal Auvergne (équipe 2) : Florent VIGO
Clermont Foot 63 (équipe 3) : Fred CLAIRE
F.C. Riom : Thierry VINCENT
F.C. Espaly : Julien PAYZAC
U.S. St Georges : Alain DEBAUT
Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne (équipe 2) : Jean-Baptiste MARONNE
A.S. Domérat : Cheikh FALL
S.C. Chataigneraie Cantal : Pierre-Jean PAGIS
F.C. Cournon : Christophe DEMAZEAU
Le Puy Foot 43 Auvergne (équipe 2) : Christophe MOURIER
U.S. St Flour : Christophe RICHAUD
C.S. Volvic : Cédric JOUANNY
F.C. Velay : Michael PIERZAK

R1 Est poule B

F.C. Aix les Bains : Patrick PALUMBO
Cote chaude S.P : Olivier JURINE
Cluses Scionzier F.C. : Johann DURAND
U.S. Feurs : Mickael PONTAL
Hauts Lyonnais : Frédéric MARCON
F. Bourg En Bresse Péronnas 01 (équipe 2) : Romain LATTRON
F.C. Rhône Vallée : Philippe BRUNEL
Domtac F.C. : Nicolas PINARD
F.C. Echirolles : Stéphane GARCIA
F.C. Limonest (équipe 2) : Andréa DAMIANI
F.C. Salaise Sur Sanne : Rémi MARTINEZ
Grenoble Foot 38 (équipe 2) : Hakim AIBECHE
U.S. Montélimar : Michel ESTEVAN
M.D.A. Foot (équipe 2) : Clément GUILLOT (décision FFF)

R2 poule A

C.S. Arpajon : Sébastien GRAMOND
Cébazat-Sports : Guy HANUS
F.C. Chamalières (équipe 2) : Cédric CHALCHAT
A.A. Vergongheon : Vedran ZUBAC
C.S. Pont du Château : Julien GARDETTE
F.C. Ally Mauriac : Stéphane ROZIERE
S.C. Langogne : Jonas BADJI

R2 poule B

A.S. Clermont Saint Jacques : Teddy MORAND
F.A. Le Cendre : Christophe GONCALVES
Lempdes Sports : Frédéric MORGEAT
U.S. Beaumont : Stéphane CHANTELAUZE
U.S. Saint Beauzire : Stéphane GALDEANO
S.C. Saint Pourcain Sur Sioule : Bernard FAVIER
A.S.C. Saint Germain Des Fossés : Michel LAURENT
F.C. Cournon (équipe 2) : Medhi YASSINE

U.S. Monistrol : Camel ABDAOUI
Montluçon Football (équipe 2) : Damien MOREAU
Vallée de l'Authre : Yohann ALRIVIE (dérogation)
U.S. Brioude : Yvan JOLIVET

R2 poule C

F.C. Lyon : Sébastien DODILLE
F.C. La Côte Saint André : Sébastien LAUGIER
F.C. La Tour Saint Clair : Jean-François BOUQUET
Belleville Saint Jean : Landry NDZANA MESSINA
F.C. Veyle Saône : Jean-Sébastien CHANEL
E.S.B. Marboz: Nicolas SCHONARD
Ent. S. Tarentaise : Johan CHEILLON
F.C. Annecy (équipe 2) : Laurent BARBALAT
Thonon Evian Football Club : David JEANDROZ

R2 poule D

F.C. Bords de Saône : Julien BERNARD
F.C. La Valdaine : Sébastien CHANAL
Aubenas Sud Ardèche : Jean ARCIS
A.C. Seyssinet : Grégory BARDARO
F.C. Chassieu Decines : Patrice OUAZAR
S.C. Cruas : Lionel PONT
F.C. Roche St Genest : Sébastien BROSSIER
St Chamond Foot : Sylvain BURGIO
A.S. St Priest (équipe 2) : Nicolas RIOUX
Charvieu Chavagneux : Cyril LEGROS
F.C. Vaulx en Velin (équipe 2) : Mohamed CHERITI

R2 poule E

A.S. Chavanay : Anthony BONNEFOND
U.S. Gieres : Patrick LAURENT
MOS3R : Jean Michel JARS
Roannais Foot 42 : Mickael VIAILLY
F.C. Vallée de Gresse : Christophe CUYNAT
Ol. Valence : Malik VIVANT
Andrézieux Foot (équipe 2) : Lionel VAILLANT
Firminy Inersports : Gilles VILLENEUVE
A.S. Misérieux Trévoux : Kévin GARNIER
Vénissieux Football Club: Patrick PAILLOT

R3 poule A

Esp. Ceyrat : Sébastien MANLHIOT
La Combelle C.A.B. : Philippe GILBERT (dérogation)
U.S. Les Martres de Veyre : Kevin PRADIER
Lempdes-Sports (équipe 2) : Jérôme BLAIZIN
A.S. Chadrac : Florian CRESPE
Sauveteurs Brivois : Thierry BOUQUET

R3 poule B

A.S. Enval-Marsat : Gregory BISIAUX
A.S. Nord Vignoble : Fabien PLACHOT
E.S. Pierrefort : Michael AJALBERT
A.I. Saint Babel : Philippe ALBEPART
A.S. Saint Genes Champanelle : Benjamin PARDIEU (dérogation)
S.A. Thiers (équipe 2) : Jeanlin RIBOULET
Moulins Yzeure Foot 03 (équipe 3) : Eric SIKORSKI
U.S. Vendat : Pascal CHEMORIN
Ytrac Foot (équipe 2) : Renaud PERRET

R3 poule C

U.S. Issoire : Nicolas FRANCON
A.S. Loudes : Jeremy FERES
Ent. F.C. Nord Lozère : Eddy QUINCIEU
U.S. St Flour (équipe 2): Alain RICHAUD
J.S. St Priest Des Champs : Matthieu BLANC
U.S. Brioude (équipe 2) : Marc CULETTO
F.C. Châtel-Guyon : Jérôme BALACKER

R3 poule D

A.S. Saint Didier Saint Just : Belamino FERNANDES
A.A. Lapalisse: Christophe JALLET
Ol. Saint Julien Chapeuil : Laurent MAITRE
Saint Priest en Jarez : Christophe PULERI
F.C. Massiac Molompize : Yacine OUZANI
A.S. Varennes : Jimmy PUZENAT
Durolle Foot : Arnaud QUINTIN (dérogation)
E.S. La Talaudière : Mourade KALKOUL
L'Etrat La Tour : Mohamed HADI

R3 poule E

A.S. Saint Donat : Philippe DESCHAMP
F.C. Bords de Saône (équipe 2) : Anthony CHALAMEL
Ol. Nord Dauphine : Alexandre HAUW
Ol. St Genis Laval : Sébastien DI PALMA
U.S. Millery Vourles : Olivier DUMAS
A.S. Bellecour Perrache : Nicolas CROUZET
Crest Aouste : Patrick BERGOUS
S.O. Pont de Cheruy : Frédéric NAVARRO
Ent. S. Du Rachais : Ramzi HRAOUBIA
U.S. La Fouillouse : Thomas VINCENT
E.S. Veauche (équipe 2) : Henrick BEAL

R3 poule F

S.C. Caluire : Laurent LAPIETRA
F.C. Chabeuil : Patrice BOUCHET
A.S. Châteauneuf : Stéphane MASSACRIER
Portes Hautes Cevennes : Jean Luc BANERAS
Sud Lyonnais F. 2013 : Valentin LORI

OI. Valence (équipe 2) : Jérôme VIVANT
Chaponnay Marennnes : Alessandro CATARSI
Manival Saint Ismier : Anthony DI TOMMASO
OI. St Marcellin : Eric VILLA
A.S. St Priest (équipe 3) : Michael NAPOLETANO
E. S. Trinité : Samir STA

R3 poule G

U.S. Sassenage : Thierry MESPLES
Hauts Lyonnais (équipe 2) : Lionel TALON
F.C. Péageois : Loic RICHONNIER
Ain Sud Foot (équipe 2) : Djillali BOUSSEBHA
Savigneux Montbrison : Stephane HERNANDEZ
O.C. Eybens : Najib TEBAL
F.C. Pontcharra : Eric SALIGNAT
C.S. Neuvilleois : Majid HASSAINE

R3 poule H

C.O. Saint Fons : Belgacem SENOUSSE
A.S. Ver Sau : Fabrice SANT ANNA
F.C. Val Lyonnais : Richard ROLLET
U.S. Villars : Hacene ABADA
F.C. Echirrolles : Jérémie MATRAY
F.C. Valence : Florian BOMPUIS
C.S. Viriat : Vincent GOUCEM
Chambéry Savoie Foot (équipe 2) : Mamadou TRAORE
F.C. Chambotte : Gilles BERTRAND
F.C. Lyon Football (équipe 2) : Ludovic GIRARD
U.S. Meyzieu : Nacer BECHOUA

R3 poule I

A.S. Montreal La Cluse : Guillaume PIGUET
Cluses Scionzier F.C. (équipe 2) : Meftar KHIARI
Annemasse Gaillard : Jean Claude DUFFOUR
F.C. Cruseilles : Christophe MIGUEL
Lyon Duchère A.S. (équipe 3) : Nourdine BELHOUT
Miserieux Trévoux (équipe 2) : Christophe MICHON
U.S. Nantua : Mevlut OZKAYA
F.C. Vallée du Guiers : Gérald BOTTE
G.F.A. Rumilly-Vallièrres (équipe 2) : Alexandre MARINKOV
U.S. Jarrie Champ : Eric MONCADA
F.C. Nivolet : Abdessalem ARAFA
J.S. Chambéry : Steven STADLER (dérogation)

R3 poule J

C.A. Maurienne : Nicolas FALCOZ
Et. S. Chilly : Nicolas VALLADIER
Culoz Grand Colombier : Mile DUKIC
C.S. Amphion Publier : David MAUBON
C.S. Lagnieu : Jean Olivier NIGAY

F.C. Bressans : Raphaël DAUBOURG
U.S. Mont Blanc Passy : Marc BERVAS
Et. S. Seynod : Fauzi ALIDRA
F.C. La Tour St Clair : Mathieu THEYSSIER

U19 R1

Annecy F.C. : Patrick VIEIRA CORREIA
Lyon Duchère A.S. : Salah Eddine MILOUDI
Olympique Valence : Nicolas BAUDRIER
Andrezieux A.S.F. : Florian ROCHETTE
Eybens O.C. : Ali MAATAR
F. Bourg En Bresse Péronnas 01 : Romain PATUREL
Grenoble Foot 38 : Eric MONTEIRO
F.C. Lyon Football : Ghilas TAIBI
A.S. St Priest : Samir GHEMMAZI
Thonon Evian Savoie F.C. : Nicolas GOUSSE
Vénissieux Football Club : Fayçal MILED
Villefranche F.C. : Christophe BOUTEILLER

U18 R1

F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne : Stéphane LEHONGRE
Clermont Foot 63 : Sébastien MAZEYRAT
A.S. Montferrand : Morgan LAGRANGE
Montlucon Football : Pierre GIRY
Sauveteurs Brivois : Eddy RIBEYRON
F.C. Cournon : Jeremy VIGOUROUX
F.C. Riom : Alexandre FERREYROLLES
S.A. Thiers : Antonio VILAR BARBOSA
AC. SP. Moulins Foot : Christophe CHARTIER (dérogation)

U17 R1

A.S. Saint Priest (équipe 2) : Monji BOUTERAA
Lyon Duchère A.S. : Samir CHAIBEDDRA TANI
Davezieux Vidalon U.S. : Anthony VALLET
Andrézieux A.S.F. : Cyril VIGIER
F. Bourg En Bresse Péronnas 01 : Michel BRADAIA
Oullins Cascol : Bellel TOUATI
Thonon Evian Savoie F.C. : Jean Paul PERONIN
Vaulx en Velin F.C. : Hervé DAGBO
Chambéry Savoie Foot : Julien PERNEY
Annecy F.C. (équipe 2) : Julien PITARD
Vénissieux Football Club : Mohamed Ali DENDEN

U16 R1

Clermont Foot 63 : Joël REJAUD
AC. SP. Moulins Foot: Cédric DE OLIVEIRA
F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne : Benjamin ESBRAT
F.C. Cournon : Mickael PAYS
A.S. Domérat : Thierry GRANDJEAN
Le Puy Foot 43 Auvergne : Mickael JUBAN

A.S. Montferrand : Cyril BOUYER
U.S. Monistrol : Thomas JOURDA

U15 R1 poule Ouest

F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne : David GAUZINS
AC. SP. Moulins Foot : Pierre-Alexis GROISNE
Le Puy Foot 43 Auvergne : Cédric MATHIEU
A.S. Montferrand : Nicolas PEPIN

U15 R1 poule Est

ASSE : Jean Philippe PRIMARD
Annecy F.C. : Karim MANSER
F.C. Lyon : Rochdi ATHAMNIA
Saint Priest A.S. : Ocine TAHAR
Olympique Valence : Martin FABRE
F. Bourg En Bresse Péronnas 01 : Vincent PIERRON
Grenoble Foot 38 : Abdelaziz TAFER
Thonon Evian Savoie F.C. : Wahid CHAOUKI
Chambéry Savoie Foot : Thomas COSTE
Vénissieux Football Club : Olivier GEORGES

Féminines R1 poule A

Cebazat Sports : David BELLIME
F.C. Saint Etienne : Hassan AIT TIGHJDINE
Clermont Foot 63 : Yvan CHARVILLAT
F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne : Jacques DROUET
Le Puy Foot 43 Auvergne : Marc Antoine BRIHAT
ESP. Ceyrat : Bertrand MIECH

Féminines R1 poule B

Olympique de Valence : Romain CHOSSON
F.C. Cheran : Maeva DUMURGER
A.S. St Martin en Haut : Julie MOREL
A.S. St Etienne (équipe 2) : Boualem HAMD
Chazay Azergues F.C. : Valentin TONIUTTI
Grenoble Foot 38 : Erwan HUET
A.S. La Sanne St Romain : Christophe EZQUERRA
E. S. Genas Azieu : Rachida MAJRI
F. Bourg En Bresse Péronnas 01 : Raphaël PRIMARD

Féminines R2 poule A

Clermont Foot 63 (équipe 2) : Anthony ARCHIMBAUD

Féminines R2 poule B

Chassieu Decines F.C. : Stephanie MAITRE

Féminines R2 poule C

OI. Valence (équipe 2) : Bruno CHOPARD
F.C. Eyrieux Embroye : Denis RIVAT
Sud Lyonnais 2013 : Vincent MIRABEL

Féminines R2 poule D

ET. S. Chilly : David SANCHEZ

Vallée du Guiers F.C. : Jean-Claude ANDRE

F.C. Nivolet : Kamel HOUNA

Plastic Vallée Oyonnax F.C. : Koncagul KORKMAZ

B) Attention, certains clubs ont désigné un éducateur non conforme aux obligations d'encadrement et au statut des éducateurs :

F.C. Villefranche (R2 Poule C, équipe 2) : la commission demande au FC VILLEFRANCHE de bien vouloir préciser la situation de Bruce ABDOULAYE, désigné comme éducateur principal, dans les plus brefs délais.

Montluçon Foot (U16 R1 et U15 R1 Ouest) : la commission demande au MONTLUÇON FOOT de bien vouloir préciser, dans les plus brefs délais, la fonction de Laurent PAINAULT, désigné comme éducateur principal de deux équipes soumises à obligation.

C) Demande de dérogation

CREUZIER LE VIEUX (R3 Poule A) : Demande de dérogation en faveur de M. Jonathan FEVE.

Attendu que M. Jonathan FEVE s'est engagé à participer à la formation CFF3,

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2018-2019 afin que M. Jonathan FEVE puisse encadrer l'équipe d'A.M.C. Creuzier le Vieux qui évoluera en R3 poule A (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football de la LAuRAFoot).

Elle indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'Entraîneur dans ses fonctions.

NB : Cette dérogation ne sera effective qu'à l'inscription officielle de M. Jonathan FEVE au CFF3 et à sa participation effective à la formation au cours de la saison 2018-2019.

4 / Rappel des articles 4 (présence sur le banc) du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football et du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Statut Fédéral :

« 4.1 - A l'issue de la procédure de désignation prévue, les éducateurs en charge des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match, sur présentation de la licence. Ils doivent être présents sur le banc de touche, durant l'intégralité de la rencontre, et donner les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match... »

4.2 - Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

4.3 - Les clubs sont tenus d'avertir la C.R.S.E.E.F., par écrit (courrier ou courrier électronique depuis leur messagerie officielle), des absences de leurs éducateurs désignés, avant la rencontre officielle et au plus tard 48 heures après celle-ci. »

Statut Régional :

« 4.1 - A l'issue de la procédure de désignation prévue, les éducateurs en charge des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match, sur présentation de la licence. Ils doivent être présents sur le banc de touche, durant l'intégralité de la rencontre, et donner les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match.

Comme prévu aussi par l'article 43 des Règlements Généraux de la ligue, la vérification de la présence de l'éducateur inscrit sur la feuille de match s'effectue par l'arbitre et/ou le délégué. La présence ou l'absence de l'éducateur sera obligatoirement mentionnée sur la feuille de match et/ou sur le rapport du délégué.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de présence sont identiques à celles prévues pour la non-désignation de l'éducateur.

4.2 - Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

4.3 - Les clubs sont tenus d'avertir la C.R.S.E.E.F., par écrit (courrier ou courrier électronique depuis leur messagerie officielle), des absences de leurs éducateurs désignés, avant la rencontre officielle et au plus tard 48 heures après celle-ci. »

5 / Educateurs en infraction avec la Formation Professionnelle Continue

Tous les éducateurs se retrouvant avec leur licence technique régionale bloquée, à cause de leur infraction à l'obligation de formation professionnelle continue pour la saison 2017-2018, doivent s'inscrire le plus rapidement possible à un stage permettant de retrouver leurs droits. La prochaine session se déroulera les 22 et 23 octobre 2018 à Lyon. Pour tout renseignement contacter par mail : formations@laurafoot.fff.fr .

6 / Section équivalences

Dossiers validés (BEF par équivalence) :

Alberto DA ROCHA

Jean DEES

Nicolas PERRUCHOT

Karim BOUNOUARA

Rappel : Les décisions de la CRSEEF sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Date prochaine CRSEEF : 22 octobre 2018

Le Président,

D. DRESCOT

Le secrétaire de séance,

P. MICHALLET